

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ORDINAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Lieu : Salle des fêtes de la commune de SAINTE FOY LA LONGUE

* * *

L'an deux mille vingt-quatre (2024), le vingt-six (26) septembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Sainte-Foy-la-Longue, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers : 61
En exercice : 61
Présents : 48 (46 titulaires + 2 suppléants votants)
Votants : 49 (48 présents + 1 pouvoir)

* * *

46 titulaires présents : M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élu(e) d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleysnac), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élu(e) de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Bernadette COUSIN (élu(e) de La Réole), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élu(e) de La Réole), M. Vincent GORSE (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élu(e) de Monségur), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Myriam BELLOC (élu(e) de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTO (Maire de Savignac).

* * *

1 titulaire absent excusé ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élu(e) de La Réole).

* * *

2 suppléants votants :

M. Aurélien TAUZIN (suppléant de Fontet), en l'absence de M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet) ; M. Michel LATRILLE (suppléant de Loupiac-de-la-Réole), en l'absence de M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole).

* * *

12 titulaires absents non excusés et non suppléés :

M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M. François QUIRIN (Maire de Floudès), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Magali DELEPINE (élue de Lamothe-Landerron), Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole), Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens).

* * *

Information : 4 suppléants présents mais non votants : Mme Isabelle BARBE (suppléante de Bagas), M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie), M. Hervé ARTERO (suppléant de Noaillac) et M. Michel LARTIGUE (suppléant de Saint-Laurent-du-Plan).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Henry JOANCHICOY, Maire de Sainte-Foy-la-Longue, commune d'accueil.

* * *

Rapporteur : M. Francis ZAGHET, Président

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire, le Président a été amené à prendre des décisions par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU), à savoir :

DIA	N° DP	COMMUNE	ADRESSE TERRAIN	LISTE PARCELLES	DATE DE DECISION OU D'ARRETE	DECISION
DIA03300224P0001	DP-2024-023	AILLAS	BOIS MAJOU SUD-EST	OB 2199	27/05/2024	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03318724P0009	DP-2024-045	GIRONDE SUR DROPT	AVENUE CHARLES DE GAULLES	AT 147	22/07/2024	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03335224P0038	DP-2024-046	LA REOLE	FRIMONT	AV 7501/590/591	29/07/2024	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03335224P0039	DP-2024-047	LA REOLE	FRIMONT	AV 541	29/07/2024	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03335224P0040	DP-2024-048	LA REOLE	FRIMONT	AV 749	29/07/2024	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03335224P0042	DP-2024-049	LA REOLE		AV 723	29/07/2024	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le compte-rendu est adopté sans remarque ni question.

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- **Modification du tableau des effectifs avec créations de postes :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'au regard du tableau des effectifs, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- Un poste d'attaché, filière administrative, catégorie A, à temps complet, au titre d'un recrutement pour la coordination du service Enfance-jeunesse au sein du service administration générale,
- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, filière administrative, catégorie B, à temps complet, au titre de la promotion interne 2024,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, filière culturelle, catégorie B, à temps non complet 9,5/20^{ème}, au titre d'une réactualisation des besoins au sein du réseau des écoles de musique,
- Un poste de puéricultrice hors classe, filière médico-sociale, catégorie A, à temps complet, au titre d'une réorganisation des services petite enfance et du passage à temps complet d'un agent actuellement en poste sur un temps non complet,
- Un poste d'adjoint technique, filière technique, catégorie C, à temps non complet 23,5/35^{ème}, au titre d'une augmentation des besoins pour l'entretien d'une structure petite enfance, pour un agent actuellement sur un poste à 20/35^{ème}.

Francis ZAGHET, Président en exercice, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (49 VOIX).**

* * *

- **Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de La Réole :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la mise à disposition d'un agent de la CdC, Adjoint d'animation, à 35/ 35^{ème}, auprès de la commune de La Réole pour y exercer les fonctions d'animateur du service périscolaire.

Cette mise à disposition se fera à titre onéreux. La rémunération de l'agent sera remboursée par la commune de La Réole suivant un état d'heures préalablement fixé. Une convention, jointe en annexe, est conclue en ce sens et ce pour une durée de quatre mois.

Francis ZAGHET, Président en exercice, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (49 VOIX).**

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- **Prise d'acte (sans vote) des rapports annuels 2023 sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets présentés par les syndicats de l'USTOM 33 et du SICTOM Sud Gironde :**

Il est rappelé que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'Assemblée Délibérante un rapport annuel en matière de coût et de qualité du service d'élimination des déchets, même lorsque cette

compétence est déléguée à un ou des syndicats supra-communautaires. Cette présentation fait l'objet de débats, mais pas d'un vote.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation des rapports annuels des deux syndicats dont la collectivité est membre (à savoir l'USTOM 33 et le SICTOM Sud Gironde) pour l'exercice 2023.

Francis ZAGHET, Président en exercice, présente la délibération.

Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM 33, présente le rapport annuel du syndicat pour l'exercice 2023.

Francis ZAGHET, Vice-Président du SICTOM Sud-Gironde en charge des finances, présente le rapport annuel 2023. Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024.

* * *

- **Prise d'acte (sans vote) du Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde :**

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde pour l'exercice 2023 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par l'EPCI, et que celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Francis ZAGHET, Président en exercice, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024.

* * *

FINANCES

- **Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 :**

Considérant qu'il convient en fonctionnement pour 11 010 euros comme en investissement pour 12 000 euros d'ajouter les crédits correspondant au début du remboursement de l'emprunt de 1,2 million d'euros réalisé auprès de l'Agence France Locale au mois de juillet 2024 ; il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision modificative n°1 et d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal 2024.

Francis ZAGHET, Président en exercice, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (49 VOIX).

* * *

- **Décision Modificative n°1 du Budget Annexe GEMAPI 2024 :**

Considérant qu'il convient de régulariser la Dotation de Solidarité aux collectivités victimes d'Événements Climatiques ou géologiques (DSEC) reçue en 2021 suite à une erreur d'imputation, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative n°1 et d'inscrire les crédits correspondants au Budget Annexe GEMAPI 2024.

Francis ZAGHET, Président en exercice, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (49 VOIX).**

* * *

- **Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Pierre-d'Aurillac :**

Considérant qu'il convient de régulariser la dépense relative au plan topographique du géomètre à hauteur de 300,00 €, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative n°1 et d'inscrire les crédits correspondants au Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Pierre d'Aurillac 2024.

Francis ZAGHET, Président en exercice, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (49 VOIX).**

* * *

ENFANCE - JEUNESSE

- **Autorisation faite au Président de signer une convention avec la Communauté de Communes Rurales Entre-deux-Mers pour la mise à disposition d'un agent à l'Etablissement de Services Jeunesse :**

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en 2021, les Communautés de Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et Réolais en Sud Gironde ont répondu conjointement à l'A.M.I. « Etablissements de services » dans le cadre du programme d'investissement d'avenir « Territoire d'innovation » de la Caisse des dépôts. Le projet a reçu un avis favorable et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, étant le porteur principal du projet, a perçu la subvention.

Il a été convenu avec la Communauté de Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qu'une partie de cette subvention lui serait versée pour l'indemnisation de la mise à disposition d'un agent à raison de 2 journées par semaine sur site en temps scolaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de convention annexé définissant les modalités de reversement de cette subvention et de mise à disposition d'un agent à l'Espace de Services Jeunesse de La Réole.

Clara DELAS, Vice-Présidente en charge de l'enfance - jeunesse, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (49 VOIX).**

* * *

ECONOMIE

- **Attribution de subventions économiques**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le conventionnement SRDEII de 2024 a permis **d'élargir le dispositif en l'ouvrant aux entreprises agricoles** afin de soutenir les projets de diversification d'activité ainsi que les CUMA, syndicats et associations pour venir en appui à la filière.

La présente délibération a pour objet :

- **d'attribuer une aide au conseil aux entreprises ou porteur de projets suivants :**

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
CF PAYSAGES	CHARLY FRARE	91293053400017	PARCS ET JARDINS	ZAC ECOPOLE, 33190 LOUPIAC-DE-LA-REOLE
TOTAL : 1 entreprise soutenue				

- **d'attribuer une aide à l'investissement aux entreprises suivantes :**

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE	SUBVENTION
SARL STORME PRUVOST	JEAN MARIE PRUVOST	43351972500017	TERRE CUITE	6 LARROQUE 33190 GIRONDE SUR DROPT	Investissement 240 000 € Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
SARL MARC SAINTE CLAIRE	MARC SAINTE CLAIRE	82844523900019	TRAITEUR	2 RUE MAXIMUM LAFOURCADE 33190 GIRONDE SUR DROPT	Investissement 21 345€ Subvention : 4 269 €
BENOIT SERRES LIQUEURS & SPIRITUEUX	LAURENT ABBA	90747178300015	DISTILLERIE	7 SAINT AIGNAN 33190 LA REOLE	Investissement 1 384 516, 66 € Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
A FLEUR DE CŒUR	AMANDINE LEBRUN	83925490100052	CULTURE DE PLANTES AROMATIQUES	Message Ouest 33124 SAVIGNAC	Investissement 86 000 € Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
JB JARDIN	JEROME BECAN	98274382500019	PARCS ET JARDINS	422 ROUTE DE MONSEGUR, 33190 SAINT- MICHEL-DE- LAPUJADE	Investissement 13 919 € Intervention de 20% Subvention : 2 784 €
TOTAL : 5 entreprises soutenues					22 053 €

- **d'attribuer une aide à la restructuration aux entreprises suivantes :**

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
ARMELIN	ALEXIS BOUCAUT	88957252500018	EBENISTERIE	665 ROUTE DE LA BOURGUETTE 33190 FONTET
SAVIMIEL	FREDERIC DUMERVAL	40473160600012	AGROALIMENTAIRE	2 LIEU DIT PEYGNONON 33124 SAVIGNAC
TOTAL : 2 entreprises soutenues				

Bruno MARTY, Vice-Président en charge de l'économie, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (48 VOIX POUR ET 1 CONTRE DE M. Franck BOULIN).

* * *
HABITAT

• **Aides OPAH-RU rénovation des façades commerciales**

Monsieur le Vice-Président indique que la Communauté de Communes est engagée sur une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain multisite (OPAH-RU) et a souhaité y intégrer la possibilité d'accompagner les propriétaires de locaux commerciaux à la réalisation de leurs travaux de rénovation de devanture, constatant qu'aucun règlement d'intervention n'intervenait sur ce champ, pourtant important dans une démarche de revitalisation de centre bourg.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer 500 euros au titre de l'Aide à la Rénovation des Devantures Commerciales à Mme Cécile Bœuf pour le changement de vitrine de son local commercial situé à Monségur.

Philippe MOUTIER, Vice-Président en charge de l'habitat, présente la délibération.

Il est relevé qu'il n'y a pas de commerce actuellement installé dans ce local. Le Président rassure sur le fait que le versement de l'aide est conditionné à l'ouverture effective d'un commerce et que la CdC y sera vigilante.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024 (47 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS DE M. Patrick DEBRUYNE ET Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ).

* * *

QUESTIONS DIVERSES

Les Vice-Présidents Bruno MARTY, Clara DELAS, Didier LECOURT, Patrick MONTO et Stéphane DENOYELLE s'expriment sur leurs délégations respectives.

* * *

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 20h50.**

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



M. Henry JOANCHICOY
Maire de la commune
de Sainte-Foy-la-Longue,
Secrétaire de séance

